

Les médailles olympiques F

vous reprenons ici l'étude sur les Médailles Olympiques que nous avons commencée dans les No 29 et 34/35 de la "Revue Olympique".



1912 : STOCKHOLM

En 1909, lors de la Session du Comité International Olympique tenue à Berlin, les membres du Comité International Olympique ratifièrent la décision, prise à La Haye en 1907, d'adopter une médaille standard pour tous les Jeux Olympiques : seul le revers porterait un motif original pour chaque Olympiade. Cette décision était d'ailleurs entrée en vigueur dès les Jeux de Londres en 1908, ainsi que nous l'avons vu précédemment.

La médaille des Jeux de Stockholm eut pour auteur le graveur Erik LINDBERG qui imagina de représenter un héraut, debout devant un buste de LING, fondateur de la gymnastique suédoise. Les médailles, d'un diamètre de 33mm., frappées en or, vermeil, argent et bronze, étaient présentées dans des écrins bleu, or, rouge ou vert.

Le diplôme, qui accompagnait obligatoirement la médaille, fut l'oeuvre du Professeur Olle HJORTZBERG. D'un format de 45,5cm. x 65cm., ce diplôme représentait la déesse PALLAS ATHENE, portant dans la main droite une lance, et, dans la gauche, le symbole grec de la Victoire. A l'arrière plan se profilait un stade. Ce document devait également être décerné en tant que diplôme du mérite aux concurrents dont les résultats méritèrent d'être signalés, en particulier ceux des épreuves de marathon et de cyclisme.

En athlétisme, le vainqueur reçut une médaille d'or, le second une médaille d'argent et le troisième une médaille de bronze. Dans les épreuves par équipes, celle classée première se vit attribuer un diplôme et chacun de ses membres, une médaille de vermeil. Les concurrents des équipes placées deuxième et troisième furent récompensés respectivement par une médaille d'argent ou de bronze. Il y eut toutefois certaines exceptions : en concours équestre, une médaille alla à chacun des membres de l'équipe première. Il en fut de même en tennis (double). Le timonier et son second, vainqueurs de l'épreuve de yachting classe 12m., reçurent chacun une médaille d'or.



La médaille commémorative fut, elle aussi, l'oeuvre d'Erik LINDBERG. Sur l'avvers, un char grec tiré par quatre chevaux conduit le concurrent et le juge prêt à remettre à celui-ci la palme de la victoire. Sur le revers, Zeus, juché sur un piédestal, la déesse de la victoire à la main, se détache sur le palais royal de Stockholm. Cette médaille fut frappée en argent, bronze et étain. Deux exemplaires en or furent émis pour Sa Majesté le Roi GUSTAF et le Prince héritier.

Le Roi GUSTAF devait créer "ne médaille spéciale, décernée à la maison royale de Suède, et aux maisons royales présentes aux Jeux, ainsi qu'aux membres du Comité International Olympique, du

Comité Olympique Suédois, aux représentants officiels et aux vainqueurs suédois. Cette médaille, surmontée d'une couronne à laquelle était attaché un ruban, devait être portée comme une décoration, sur le côté gauche de la poitrine.

Il fut décidé, en outre, que lors de la remise solennelle des prix, chaque athlète classé premier se verrait remettre une couronne de feuilles de chêne, liées par un ruban aux couleurs suédoises.

1920 ANVERS

Alors qu'à Londres et Stockholm la médaille portait sur l'avert le même motif, ce ne fut pas le cas à Anvers où le Comité Organisateur des Jeux de la VIIème Olympiade chargea le Comte d'ASSCHE de lui soumettre des projets de médailles et de diplômes.

L'artiste belge Josué DUPON fut chargé de la réalisation d'une médaille, de 60mm de diamètre. Sur l'avert figure l'athlète ayant remporté la palme de la victoire, avec, en arrière plan, la statue de la Renommée. Sur le revers, le monument d'Anvers commémorant la légende de Braba, vainqueur du géant qui terrorisait le fleuve, se détache sur la cathédrale et le port d'Anvers. Frappée à 450 exemplaires en vermeil, à 400 en argent et bronze, cette médaille n'existait pas en or.



Le diplôme, oeuvre de M.PRIVAT-LIVEMONT, est un dessin à la sanguine de 55cm. x 72cm., qui représente le couronnement de l'athlète aux Jeux Olympiques, sur un panorama de la ville d'Anvers et de son stade. 1350 diplômes furent tirés.

Outre la médaille de vermeil, le vainqueur des épreuves individuelles reçut une statuette en bronze : "*L'athlète victorieux*". Elle eut pour auteur l'artiste belge, M. GRANDMOULIN. Le dessin fut soumis par le Comité Organisateur au Comité International Olympique qui l'approuva, mais le moule fut détruit pour éviter des reproductions. Les athlètes classés deuxième et troisième furent récompensés respectivement par une médaille d'argent et de bronze.

Dans les épreuves par équipes, l'équipe gagnante reçut un diplôme et chaque membre de l'équipe une médaille de vermeil. Une médaille d'argent fut attribuée à chaque concurrent de l'équipe deuxième et une de bronze à chacun des concurrents de l'équipe troisième.

En yachting, cette procédure fut légèrement différente, puisque dans chaque catégorie, l'on remit au timonier de l'équipe classée première une médaille de vermeil et la statuette, et une médaille de vermeil aux autres membres de l'équipage. Dans les épreuves de double en tennis, chacun des joueurs de l'équipe gagnante se voyait



remettre la statuette et la médaille de vermeil.

Il fut frappé 6000 exemplaires de la médaille commémorative qui fut distribuée aux membres des Comités Nationaux Olympiques, à tous les participants des concours Olympiques et à tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de la VIIème Olympiade. Cette médaille, gravée par M. THEUNIS, porte sur l'avert l'effigie du vainqueur de l'antique course de chars la déesse couronnant les vainqueurs des Jeux Olympiques.

Il est intéressant de noter que le diplôme fut attribué aussi à quelques concurrents non classés, mais dont les performances avaient été remarquables.

Une réduction de la médaille des vainqueurs fut frappée à l'intention des membres des Comités Nationaux Olympiques et leur servit d'insigne.

Le Baron JASPAR, devenu ministre des Affaires Etrangères, refusa de ratifier la médaille Olympique comme ordre national. Se trouvant alors dans une situation délicate vis-à-vis des intéressés, auxquels il avait promis leur nomination, le Président du Comité Exécutif obtint l'autorisation de créer, à l'instar de ce qui avait été fait à Stockholm, "ne médaille Olympique qui serait portée par les titulaires comme une décoration ordinaire.

L'avvers de la médaille porte l'effigie du roi ALBERT et le revers, l'inscription : "*Jeux Olympiques d'Anvers - 1920*". Le ruban blanc et rouge rappelle les couleurs de la ville. La médaille Olympique fut décernée aux princes de la famille royale de Belgique, aux membres du Comité International Olympique, aux souverains, ministres et consuls des pays participants, aux athlètes belges ayant remporté une victoire, à de nombreux officiels étrangers.

